



MAIRIE INFOS

KELEIER AR GUMUN PLOUGANOU

JANVIER 2023

Jeux d'éveil et de motricité

Une nouvelle session des Jeux d'éveil et de motricité, pour les enfants de six mois à trois ans, se tiendra à l'école Marie-Thérèse Prigent. **Mercredi 18 janvier de 10h30 à 11h30.**

Recensement de la population

L'Insee lance une campagne de recensement en ce début d'année 2023. Des agents recenseurs viendront à votre rencontre **du 19 janvier au 18 février** prochain. Il est important de répondre au questionnaire, soit par le document qui vous sera donné, soit par internet. Ce recensement est important pour déterminer la population officielle de la commune.

Voeux du maire à la population et aux associations

Ils auront lieu le dimanche **29 janvier 2023 à 11h00** à la salle municipale rénovée - 37, rue de Primel.

Nouveau : un budget participatif pour des projets citoyens

Pour la première fois à Plougasnou, un budget participatif sera mis en place en 2023 pour financer des projets proposés et choisis par les habitants. Quatre thématiques ont été retenues : le cadre de vie - la culture et le patrimoine - le développement durable et l'environnement - le bien vivre ensemble. Une fiche projet sera diffusée en début d'année, elle servira à présenter votre initiative. Une commission composée d'élus et d'habitants se réunira en mars pour sélectionner les projets qui devront être réalisés d'ici la fin 2023. L'enveloppe totale s'élèvera, pour cette première édition, à 5000 €.

Prochain rendez-vous nature.



Venez participer à un comptage des oiseaux des jardins en compagnie d'une animatrice de l'association Bretagne Vivante.

Vous apprendrez ainsi à reconnaître vos voisins ailés et découvrirez leur mode de vie. Une animation gratuite proposée par la mairie dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communales. **Samedi 21 janvier à 14h00.** Parc de la Métairie, rendez-vous devant la Résidence autonomie. Réservation obligatoire

à l'Office de Tourisme de Plougasnou :
plougasnou@tourisme-morlaix.bzh
02 98 37 35 46.

Les vœux de la Méloine

L'association nautique vous invite à fêter la bonne année au Port de Primel où vous attendent de nombreuses animations : dériveurs illuminés, illumination pyrotechnique du port, soupe de légumes offerte, vin chaud. **De 17h30 à 20h00, le samedi 7 janvier**

Les activités de Projets Echanges Développement en janvier

Café Troc le **samedi 7 janvier** - Cartes de vœux en lino-gravure, le **mercredi 11 janvier** - Faire son déo, le **jeudi 19 janvier** - Autosoins le **mardi 24 janvier** - Fabriquer sa lessive, le **jeudi 26 janvier.**

Contact : Solenn au 06 38 02 02 70.



Une nouvelle animatrice Jeunesse

Depuis le mois de septembre, une nouvelle animatrice jeunesse a pris ses fonctions au sein de la Pep53. Le rôle d'Elsa Gonzalez est d'aller à la rencontre des jeunes plou-ganistes à partir de 13 ans et de les accompagner dans la mise en place de projets (collectifs ou individuels), de favoriser leur mobilité, d'être ressource et relais des différents dispositifs pour la jeunesse, de leur proposer des temps d'écoute et d'échanges. Elsa intervient au collège une fois par semaine et travaille le vendredi soir, samedi après-midi et en soirée afin d'être présente sur le temps libre des jeunes. Une présentation publique du fonctionnement de l'animation jeunesse se tiendra le **mardi 31 janvier à 19h00 à la Maison des associations.**

Retrouvez toutes les informations de la commune sur :

Le site internet :

www.mairie-plougasnou.fr

La page Face Book :

[@mairiedeplougasnou](https://www.facebook.com/mairiedeplougasnou)

L'application Gwig :

Commune de Plougasnou

Adresse mail de la mairie :

contact@plougasnou.fr

PROGRAMME DES TRAVAUX A PARTIR DE JANVIER 2023

Rue Mendez-France - Renouvellement de la conduite d'eau potable

Les travaux concernent le renouvellement de la conduite d'eau potable et la pose des compteurs dans le domaine public. La route sera barrée dans les deux sens à compter du 03/01/23, pour une durée de deux semaines, l'accès au centre-bourg par route de Kerastren / rue du Pont Coz / rue Général De Gaulle, l'accès depuis Primel-Diben se faisant par la route de Kerastren.

Concernant le giratoire de la Croix-Neuve, il s'agit d'une requalification de la rue et du giratoire, création de cheminements doux, aménagement de dispositifs de sécurité et d'arrêts de bus, végétalisation des espaces pour une durée de deux mois à compter du 09/01/23, réouverture à la circulation le 03/03/23.

Création du lotissement des Hortensias

Les travaux en cours d'extension du réseau d'eaux pluviales, suivis des terrassements, pour une durée de six mois depuis le 12/12/22 jusqu'à fin mai 2023. La rue de Rhun ar Vugale sera barrée dans les deux sens du 09/01/23 au 13/01/23, la circulation sera perturbée rue de Kerstéphan et rue de Croas ar Scroll.

Mini-lotissement Rue Jean Jaurès

Le déploiement des réseaux électricité-télécom-eau potable, puis le revêtement provisoire dureront deux mois depuis le 14/11/22 jusqu'à fin janvier 2023. La circulation sera perturbée rue Jean Jaurès.

Route de Kernizan - Rue Jean Moulin - Renouvellement de la conduite d'eau potable

Les travaux se feront en route barrée dans les deux sens à compter du 09/01/23, pour une durée de deux semaines. La circulation sera perturbée route de la Croix et route de Pontplaincoat ainsi que Chemin de Lézouard et Chemin du Moulin.

Au Guerzit - Travaux d'effacement de ligne

à haute tension et de renforcement du réseau basse tension qui entraîneront une circulation alternée à compter du 03/01/23. La circulation sera perturbée chemin de Lézouard et Chemin du Moulin pendant huit semaines à compter du 03/01/23.

Urbanisme

Vous avez des travaux à réaliser ?

Les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (remplacement de menuiseries, ravalement de façade, création ou modification d'ouverture...), de l'agrandir, de créer une annexe (abri de jardin, piscine...), d'édifier ou modifier une clôture, etc... sont soumis à déclaration préalable ou dans certains cas à permis de construire.

Le service Urbanisme est à votre écoute pour tous vos projets d'urbanisme. Il vous renseignera sur le règlement applicable et les pièces à fournir pour la constitution de votre dossier.

A noter également que tout aménagement aux abords d'une construction (tel que les travaux de bitumage, suppression de haies et talus) doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Service en ligne pour le dépôt des demandes d'urbanisme

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par votre commune avant d'entreprendre les travaux. Pour réaliser ces démarches d'urbanisme, votre commune met à votre disposition, à compter du 1^{er} janvier 2022, un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Connectez-vous sur le site :

<https://sve-ads.morlaix-communauté.bzh> afin de créer votre compte et déposer vos dossiers en ligne.

Le dépôt en ligne, c'est :

- Un service accessible à tout moment
- Un gain de temps : plus besoin de vous déplacer en mairie
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques
- Un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction.

Bibliothèque municipale

34 Rue de Primel - 02 98 67 31 26

Horaires

Mardi : 11h00 - 12h00 et 16h30 - 19h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00.

Vendredi : 10h00 - 12h00 et 16h30 - 18h00.

Samedi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30.

Les Abonnements

(tarifs 2023)

Moins de 18 ans : Gratuit.

Individuel : 13,90 €.

Famille : 27,70 €.

Vacances : 5,40 € + caution de 33.00 €.